

forêt privée varoise

Novembre 2019

Bulletin du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

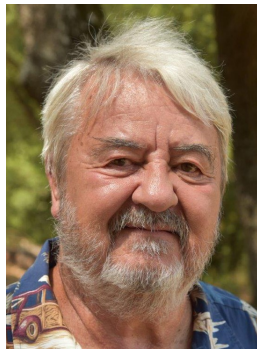
Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var
Directeur de la Rédaction : Frédéric-Georges Roux
Dépôt légal : Novembre 2019 — N° ISSN : 2496-2732

2019 : année clé

Éditorial

Chers amis propriétaires forestiers sylviculteurs varois,

Encore une année bien chargée qui arrive à son terme. Il est encore un peu tôt pour vous présenter mes vœux pour celle qui nous attend mais, comme je le laissais entendre, et comme je l'ai plus clairement annoncé lors de notre dernier Conseil d'Administration, c'est probablement la dernière fois que je vous les présenterai en tant que Président du syndicat du Var.



Non que je sois usé ou devenu trop sénile pour poursuivre efficacement mon engagement à votre service, mais il m'est apparu qu'il était temps de passer la main à un (ou une) plus jeune que je sens piaffer d'impatience, ne serait-ce que pour éviter de démotiver ceux qui m'entourent en étant trop « jupitérien ».

Normalement, comme le prévoient nos statuts, le Conseil d'Administration qui suivra la prochaine Assemblée Générale (dont, au passage, la date a été fixée au 15 mai 2020) nommera le nouveau président et désignera le nouveau bureau.

D'ici là je fais tout mon possible pour déléguer au maximum et passer tous les dossiers à mes collègues afin que la succession soit la plus douce possible.

Mais ne vous inquiétez pas, si je prends un peu de recul au niveau départemental, je ne disparaîs pas du paysage forestier régional car, de plus en plus, les enjeux se traitent à ce niveau et mon rôle au sein de Fransylva PACA et de l'interprofession Fibois Sud, est suffisamment prenant pour que je n'aie aucune crainte de m'ennuyer.



Frédéric-Georges Roux

Plus que jamais, cette année 2019 est une année clé pour nous forestiers privés du Var et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Charte de confiance

La *Charte de confiance de la récolte de bois* a été finalisée. Elle témoigne de la volonté de synergie et de satisfaction dans la relation client-fournisseur pour réduire au maximum le nombre de « litiges » que vous nous remontez.

Programme Régional de la Forêt et du Bois

Le *Plan Régional de la Forêt et du Bois* (PRFB), en phase avec le *Schéma Régional Biomasse* (SRB) approuvé l'an dernier, pour la décennie 2019-2029 est bouclé. Il a été passé au crible de l'Évaluation Environnementale qui n'y a pas détecté de motif pour le « retoquer »..

Mutualisation de la logistique administrative

Nous avons franchi une première étape décisive dans la consolidation de notre Union Régionale. Les Conseils d'Administration des deux plus importants syndicats en nombre d'adhérents, Fransylva 13 et Fransylva 83 ont décidé de mutualiser leur logistique administrative. Désormais, la gestion des fichiers d'adhérents, la gestion des cotisations, les convocations aux CA et AG, sont assurées par Sandra dans le cadre d'une convention de service qui vient d'être signée. Et ce n'est qu'un début.

Mais, plus préoccupant, 2019 a mis en évidence que l'avenir du CNPF devenait incertain. Nous devons le défendre et être force de proposition.

Sommaire

- Éditorial
- 2019 : année clé
- La Charte de confiance est désormais en ligne
- L'avenir du CNPF est incertain
- Quel devenir pour les CRPF ?
- Fransylva 83 à votre service
- Plan de conquête et de reconquête agricoles
- Et si la Région avait gagné « la guerre du feu » ?
- Bourse foncière forestière
- Les brèves de l'été
- Les annonces de la forêt varoise

La Charte de confiance est désormais en ligne

Le 27 septembre 2019, les représentants de tous les organismes membres du Comité de pilotage, réunis au Pavillon du Roi René à Gardanne, ont apposé leur signature sur le document validant la **Charte de Confiance de la récolte de bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur**.

C'est l'aboutissement d'un long travail que nous avons mené au sein de l'interprofession régionale Fibois Sud, et nous sommes fiers et heureux d'avoir atteint ce premier point d'étape. Cette charte sera une garantie pour nous, propriétaires forestiers privés, à condition de contracter en priorité avec des entreprises qui, ayant signé cette charte, se seront engagés à la respecter en vous proposant notamment de signer un contrat dont nous avons validé les dispositions.

C'est une première étape car il faut désormais que les acteurs professionnels concernés la découvrent et y adhèrent.

Mise en ligne de la Charte

Cette charte est en ligne sur le site de Fibois Sud mais aussi sur celui de notre Union Régionale (<http://fransylva-paca.fr/wp/la-charte-de-confiance-de-la-recolte-de-bois-en-provence-alpes-cote-dazur/>), où vous trouverez des explications et pourrez télécharger le mode d'emploi de 16 pages qui vous est destiné : **Comprendre et utiliser la Charte de confiance**.



Vous pourrez également télécharger la version, pour l'instant en cours de finalisation, du **Contrat standard de commercialisation de bois** que nous vous recommandons de signer afin de pouvoir bénéficier, le cas échéant, du processus de médiation que Fibois Sud a mis en place pour régler à l'amiable les litiges éventuels.



Processus de médiation

C'est un dispositif important pour garantir la confiance car au-delà des tentatives de règlement à l'amiable, le Comité de médiation pourra exclure une entreprise signataire en cas de manquement avéré aux engagements de la charte.



Pour bénéficier de la médiation en cas de litige le propriétaire vendeur devra :

1. être adhérent au syndicat Fransylva départemental où est située sa forêt,
2. avoir adhéré à la charte et en avoir informé son syndicat,
3. avoir signé un contrat conforme à la charte avec une entreprise signataire de la charte.

L'avenir du CNPF est incertain

Retour à la préhistoire : l'objectif initial

L'objectif de l'État lorsqu'il a créé les **CRPF** il y a un peu plus de 50 ans (loi Pisani du 6 août 1963) était de doter les forestiers privés d'un outil nous permettant d'assurer nous-mêmes le développement forestier, tout en répondant aux objectifs d'intérêt général.

Cette loi a également institué les plans simples de gestion (**PSG**) et nous en a confié la mise en œuvre par l'intermédiaire des Centres Régionaux de la Propriété Forestière.

Il nous appartient, si besoin avec l'aide d'experts ou autres gestionnaires professionnels, de réaliser ces PSG (et autres **DGD**, Documents de Gestions Durables, tels que les **CBPS** et **RTG**) qui sont instruits par les techniciens des CRPF et approuvés formellement par les Conseils de Centres, composés de propriétaires bénévoles élus pour 6 ans par leurs pairs.

Les opérations prévues au PSG (coupes et travaux) doivent respecter les dispositions des Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (**SRGS**), documents établis par les Commissions Régionales de la Forêt et des Produits Forestiers, dans l'esprit de la Loi d'Orientation sur la Forêt du 9 juillet 2001 mais en fait réalisés par les ingénieurs et techniciens de chaque CRPF.

C'était le « bon temps »

Pendant de nombreuses années, jusqu'à ce que l'État se réveille et commence à mettre le « ho là », c'était les agents des CRPF, dont la compétence et la motivation étaient (et sont encore) indiscutables, qui mettaient l'essentiel, voire la totalité, de la main à la pâte indispensable pour pallier la faible formation de nombre de propriétaires forestiers, tant pour la rédaction des PSG que pour les mises en vente groupées.

C'était le « bon temps » des trois piliers de la Forêt Privée Française qui partageaient un logo commun.



Le recadrage a eu lieu dans les années 1990 qui ont vu l'essor des coopératives forestières qui, au début, ont joué leur rôle de conseils puis, business aidant, sont devenues des entreprises soumises aux dures lois du marché, contraintes de « serrer la vis » à leurs « fournisseurs » et néanmoins « coopérateurs ».

Plus d'impôts mais moins d'argent public !

Vingt ans après, la crise s'étant installée à demeure dans le paysage, y compris forestier, et l'argent public s'étant raréfié, force est de constater que les liens entre les trois piliers se sont plus ou moins distendus.

Depuis, les CRPF ont été fusionnés au sein du Centre National de la Propriété Forestière (**CNPF**), établissement public financé (en partie seulement) par l'État et une fraction des taxes foncières perçues par les Chambres d'Agriculture, charge à chaque CRPF de trouver des financements complémentaires pour boucler son budget et rémunérer ses salariés.

Automne 2019 : attaque au portefeuille

Le projet de Loi de finance 2020 visait à réduire encore le budget du CNPF; moins un million de dotation « régaliennne » et moins 1,5 en supprimant la TATFNB (Taxe Additionnelle à la Taxe sur le Foncier Non Bâti) perçue via les Chambres d'Agriculture.

Moins 2,5 millions, ce serait 30 ETP (Équivalent Temps Plein) en moins pour le CNPF avec cependant autant, sinon plus, de tâches à réaliser sans grandes marges de manœuvre pour augmenter la productivité ce qui impliquerait de faire la chasses aux conventions et aux subventions pour trouver d'autres ressources.

Panique à bord et branle-bas de combat. Le CNPF fait appel à Fransylva qui secoue le ban et l'arrière-ban. Chacun de nous se fend d'un courrier à ses députés et ses sénateurs. Le Président fait antichambre chez le Ministre.

Par chance, supprimer la TATFNB touche d'abord les Chambres d'Agriculture, et les tracteurs sortent des champs. Le Ministre de l'Agriculture fait reculer Bercy, la TATFNB ne sera pas supprimée, les agriculteurs ont gagné et, par bénéfice collatéral involontaire, le CRPF n'a pas tout perdu.

Mais n'est-ce pas reculer pour mieux sauter car il manque toujours 1 million ?

L'État voudrait bien supprimer les petits établissements. Vus de Paris, les CRPF sont des microbes. En outre, nombreux sont ceux qui guettent au coin des bois pour absorber la chair qui reste des cadavres en laissant sécher les os. Qui mangera le CNPF ?

À nous d'anticiper et d'être force de proposition. Il nous faut être créatifs !

Quel devenir pour les CRPF ?

Faire toujours plus avec un peu moins

L'idée de fusionner les CBPS, les RTG avec les PSG pour n'avoir plus qu'un seul type de Document de Gestion Durable (DGD) est dans l'air. Cela suppose d'abaisser le seuil des 25 hectares, avec peut-être plusieurs niveaux de complexité ou de simplicité (on peut rêver) pour ces nouveaux plans simples.

Mais quel nouveau seuil ? 4, 10, 20 ... ?

Nous ne voyons pas pourquoi un propriétaire de 12 hectares, voire de 5 et même 3 hectares, n'aurait pas le droit de demander la validation d'un document de gestion durable sous prétexte que sa propriété est minuscule.

Avoir les moyens de ses ambitions

Lors de la réunion des présidents organisée à Paris par Fransylva le 10 octobre 2019, Madame Hubert, Directrice Générale du CNPF a été doublement « Claire ».

« Avec le budget prévu, si le seuil des PSG descend à 20 hectares au lieu de 25, je n'ai plus les ressources pour les instruire, alors ne me parlez pas de 10. »

Le CNPF aura-t-il les moyens des ambitions qui lui sont assignées et surtout de celles qu'on voudrait lui assigner ? Et je ne parle pas de la charge que devraient représenter la **refonte des SRGS**, la formation des propriétaires et des gestionnaires pour que « **la forêt bouge** » et qu'un jour les **PSG soient télé-déclarés**, ni les études et conseils qu'il faudra bien qu'il fasse et prodigue si le climat continue à jouer des siennes comme l'annoncent les rapports alarmistes du GIEC.

L'avenir du CNPF est plus clair qu'incertain

Il ne faut pas se voiler la face, l'avenir du CNPF semble tracé : tôt ou tard (et plutôt tôt que tard) il risque de disparaître, absorbé par un organisme prédateur aux aguets (l'ONF, les chambres d'agriculture peut-être, le Ministère de l'Écologie plus probablement) qui, j'en suis convaincu, ne portera pas dans son cœur les propriétaires forestiers privés qui deviendront le cadet de ses soucis.

Ce n'est pas une bonne perspective, ni pour le CNPF, ni pour nous.

Faut-il attendre qu'on nous impose la « solution finale », quelle qu'elle soit ou anticiper, quitte à changer de paradigme ?

Protéger les personnels des CRPF et la gestion durable des forêts privées

Je suis en train de finaliser un document d'une vingtaine de pages dont je mesure le côté quelque peu provocateur et dont je vais vous livrer succinctement les grandes lignes.

Que proposer si le gouvernement se met dans l'idée de noyer le CNPF dans une autre structure d'accueil, où la forêt privée et les forestiers privés ne seront plus le cœur de la mission ? Pire encore, si, faute de budget, il décidait de supprimer le CNPF et les CRPF ?

Conséquence immédiate : il faudrait aussi supprimer les PSG puisqu'il n'y aurait plus personne pour les instruire. Il faudrait aussi changer le Code Forestier, mais ce n'est pas là le problème principal.

Restent seulement deux questions :

1. Comment faire pour que les forêts privées soient quand même gérées durablement ?
2. Que faire des personnels du CNPF ?

Ma réponse : pour que les forêts privées soit gérées durablement sans CRPF, ni PSG, il faut et il suffit que leurs propriétaires les gèrent (ou les fassent gérer) durablement.

Permis de gestion forestière

Pour conduire un véhicule automobile il faut un chauffeur, titulaire d'un permis de conduire correspondant au type de véhicule et à l'infrastructure sur laquelle il se déplace. Et bien, créons le « permis de gestion forestière » et incitons les propriétaires à se former dans les « **forêt-écoles** ». Ceux qui l'obtiendront pourront gérer eux-mêmes leur forêt, faire les coupes et travaux qu'ils souhaitent, quand ils le souhaitent... à condition de respecter le Code Forestier, le SRGS et les arrêtés spécifiques, sinon ils auront une « prune », voire un retrait de points ou de permis. Les autres devront avoir recours à un « **chauffeur de forêt** » individuel ou en commun.

Quant aux personnels du CNPF dont nul ne conteste les qualités et les compétences, une partie rejoindra les « forêt-écoles », service payant des syndicats et l'autre rejoindra les DDT ou l'ONF pour rédiger les SRGS, faire passer les permis et « mettre des prunes ».

Ainsi, nous ne serons ni sous la tutelle des agriculteurs, ni sous celle des écologistes.

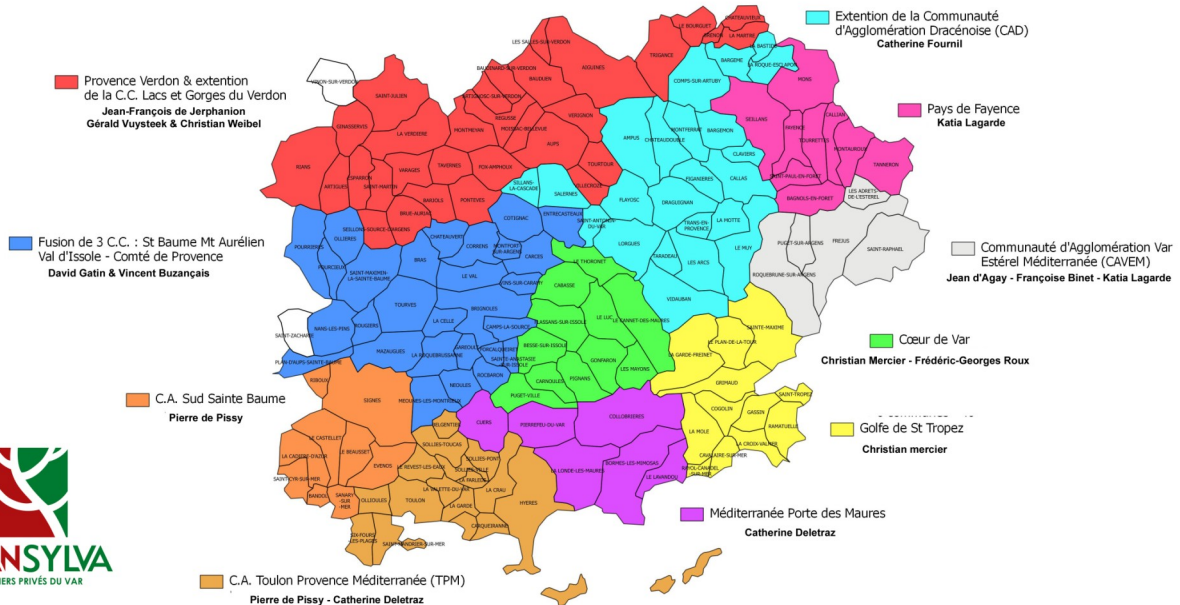
Fransylva 83 à votre service

Mise à jour des « référents » de territoires

Lors du dernier Conseil d'Administration nous nous sommes réparti les rôles de « référents de territoire ». La carte ci-dessous vous permet de connaître le nom du référent correspondant au territoire sur lequel se situe votre forêt.

Pour des raisons de confidentialité et pour respecter le RGPD européen (Règlement Général de protection des Données personnelles) nous ne pouvons pas publier leurs coordonnées, n'hésitez pas à vous renseigner par téléphone auprès de Sandra qui pourra vous permettre d'établir le lien avec votre référent.

Référents de territoires



Plan de conquête et de reconquête agricoles

Le Var manque de terres agricoles ?

À écouter les dirigeants de la Chambre d'Agriculture, nous manquerions de surfaces agricoles utiles (SAU) dans le Var au point que la Chambre a lancé un vaste plan de conquête et même de reconquête.

Quelle est la réalité ?

Selon les chiffres sur lesquels elle s'appuie, il n'y a plus dans le Var que 12 % de surfaces cultivées, ce qui est effectivement bien peu. Comme il y a aussi 12 % de surfaces urbanisées et qu'il est admis qu'il y a 62 % de surfaces boisées, un simple calcul montre qu'il reste un potentiel de 14 % des 600.000 hectares du département, soit 84.000 hectares, à conquérir ou reconquérir.

L'étude de la Chambre montre qu'il y aurait besoin d'environ 10.000 hectares nouveaux cultivables dans les dix années à venir, ce qui ne devrait pas être bien difficile à trouver au vu des surfaces laissées en friche.

Sauf que dans leur projet, les agriculteurs visent d'en reprendre une bonne moitié sur la forêt, ce qui en soit ne serait pas bien grave vu la progression que l'abandon des terres cultivées a permis depuis des dizaines d'années, la déprise agricole ayant multiplié par 3 la surface boisée depuis le 19^{ème} siècle.

Sans oser dire qu'on a trop de forêt, on peut dire qu'on en a beaucoup, et qu'elle rapporte plus aux professionnels du tourisme qu'aux forestiers.

Mais si on y regarde d'un peu plus près

Pourquoi, ceux qui laissent leurs terres en friche ne les cèderaient-ils pas aux jeunes agriculteurs qui ne demandent qu'à s'installer ?

En achetant nos forêts à 2.000 € l'hectare et en évitant de payer la taxe de défrichement qui nous revient et dont nous avons grand besoin, tout en prétendant au passage que ça réduirait le risque incendie, la plus value ne saute-t-elle pas aux yeux ?

Et si la Région avait gagné « la guerre du feu » ?

Les incendies de 2016 et de 2017 faisant suite à l'accalmie qui, depuis 2003, nous avait peut-être fait oublier le risque, ont conduit le Conseil Régional à se mobiliser et à déclarer en février 2018 « La guerre du feu » en nommant François de Canson, Maréchal en chef.

Il faut reconnaître qu'il n'a ménagé ni son énergie, ni les moyens, pour viser le « *plus jamais ça !* » : réunions, pression renforcée sur les OLD, garde régionale forestière, canadais...

Le résultat : La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été épargnée en 2018 (mais il faut avouer que nous avons bénéficié d'une forte humidité et de l'absence de vents violents), mais aussi en 2019, alors que tous les départements qui nous entourent (Gard, Hérault, Drôme, Ardèche ...) et qui ont pourtant souffert du même climat chaud, sec et ven-



teux, des centaines d'hectares de végétation ont été la proie de flammes tout l'été.

Mystère, chance ou démonstration que la mobilisation paye ?

Bourse foncière forestière

Depuis de très nombreuses années notre syndicat offrait à ses adhérents un modeste service gratuit de petites annonces en dernière page du bulletin et en ligne sur la page Fransylva 83 du site de l'Union Régionale.

En octobre 2016, sur la suggestion du CRPF PACA et à la demande de la Communauté du Pays d'Aix, absorbée depuis par la Métropole marseillaise, nous avons développé sur notre site régional un service de Bourse Foncière que nous avons alors proposé à tous les syndicats de la région.



Ce service, adapté à nos moyens de gestion administrative qui sont plus que limités, toujours disponible immédiatement, est resté au chaud dans nos cartons.

Aujourd'hui, le CNPF propose une fonction similaire au sein du logiciel *La Forêt Bouge* dont l'animation est à la charge des unions régionales.

Notre région est, avec Hauts-de-France et Grand-Est, une des trois régions choisie comme pilote et j'ai été retenu, en tant que président de Fransylva PACA, mais aussi en tant que « geek » de la première heure (j'ai eu mon premier écran sur mon bureau en 1972 et sué sur Arpanet, le prédécesseur d'Internet en 1976 !) pour être l'animateur cobaye de la Région.

Les premières approches ont mis en évidence, dès l'an dernier, que le service proposé dans *La Forêt Bouge* faisait non seulement concurrence au nôtre mais que ses spécifications présentaient certaines rigidités dont l'impact sur la charge de travail nécessaire méritait une réflexion et une discussion préalable au sein de notre Conseil d'Administration.

Dans l'état actuel de notre organisation et tant que les quatre syndicats n'auront pas tous décidé de mieux mutualiser leur logistique administrative (ce qui est en train de se réaliser entre le Var et les Bouches-du-Rhône et qui, espérons-le, incitera les autres à nous rejoindre), nous ne pourrons que rester au stade de l'expérience.

Frédéric-Georges Roux

Les Brèves de l'été

Madame « É. Clairisy » a été « relaxée »

Suite et fin heureuse de l'affaire que nous avons évoquée dans notre numéro de décembre dernier « *Quand le Code de l'Urbanisme s'en mêle* ». Le Tribunal a été clément et s'est contenté d'une amende symbolique (moins de 100 € au lieu des 10.000 réclamés initialement). Il a été sensible aux arguments que nous avons développés, mais il a quand même fallu recourir aux services d'un avocat dont la plaidoirie a été remarquable.

En vedette sur le petit écran

Le 6 octobre, France 3 Région a diffusé un reportage de 26 minutes destiné au grand public montrant que récolter du bois est une étape normale de la gestion durable de la forêt.



Cette émission de Thierry Bézer, *Dimanche en politique*, est en ligne sur la page d'accueil de notre site <http://www.fransylva-paca.fr/wp> et sur le site de Fibois Sud : <https://www.fibois-paca.fr/reportage-france3/>.

Le Salon Bois-Énergie s'est tenu à La Crau

Une fois encore, Michel Dard, président-fondateur du Pellet's Club, a organisé dans son domaine de La Monache le salon annuel « bois-énergie » où professionnels, installateurs, fournisseurs et grand public ont pu échanger et faire progresser l'usage de nos bois, issus de nos forêts.



Notre syndicat, représenté par Catherine Deletraz, administratrice, y tenait un stand où nous avons pu faire découvrir aux enfants, et au Maire de La Crau, Christian Simon, qui nous a fait l'honneur de s'y arrêter plusieurs minutes, que la croissance de nos pins d'Alep peut varier énormément en fonction de la fertilité du sol et de l'exposition.

Deux tranches de pin de même diamètre. Les cernes de la première montrent que ce vieil arbre a attendu d'avoir 103 ans avant d'être abattu alors que le second n'avait mis que 31 ans pour être aussi dodu. Le premier, plus dur a vécu sur un sol pauvre, pentu et mal orienté alors que le jeune, a poussé dans la plaine et a bénéficié d'un sol riche et bien ensoleillé. Deux extrêmes car il faut en moyenne 80 ans au *pinus halepensis* pour atteindre un tel diamètre.

Rencontres régionales de la filière à Gap

Le 24 octobre tous les acteurs de la filière Forêt-Bois régionale se sont retrouvés à Gap pour faire le point sur les actions stratégiques et profiter de ce moment d'échanges pour nouer des partenariats.



La journée a été riche en exposés. Des présentations de matériels forestiers avaient lieu à l'extérieur et plusieurs dizaines de stands (dont celui de Fransylva) ont permis aux visiteurs de prendre la mesure de l'importance économique de notre filière.

Rendez-vous à l'année prochaine.





Les annonces de la Forêt Varoise



PROPRIÉTÉS EN VENTE

Nouveau :

- 4,95 ha, Roquebrune-sur-Argens
- 14 ha, Plan-de-la-Tour

Toujours d'actualité :

- 6 ha, Roquebrune-sur-Argens, accès facile
- 9,34 ha, Ampus
- 17 ha, Collobrières
- 18 ha, Figanières, accès direct CD 54
- 6,3 ha, Plan-de-la-Tour
- 32 ha, Montferrat
- 6 ha, Bagnols-en-Forêt (châtaigniers)
- 2,5 ha, La Roquebrussanne
- 11 ha, Vérignon
- 6 ha, Villecroze
- 50 ha, Callas/Bargemon, accès facile, vue dominante
- 4,57 ha, Roquebrune-sur-Argens, proche d'un petit lac
- 13 ha, Ginasservis
- 41 ha, Bargemon/Seillans

- 5 ha, Carcès, en bordure du barrage, parking
- 10 ha, Pignans - chênes et châtaigniers
- 16 ha, Aups avec chênes truffiers
- 4,83 ha, Lorgues
- 10 ha Brignoles, 15 ha La Mole, 145 ha St Maximin, 42 ha Saint-Zacharie, 8 ha Les Arcs et 7 ha Rocbaron
- 16 ha et 18 ha, Vidauban, facile d'accès
- 10 ha, Bargemon, forêt Château de Fauvas
- 6 ha, Bormes-les-Mimosas
- 1100 m² parcelle D19, Artignosc sur Verdon

Vendu :

- 20 ha, Brignoles, lieu-dit Cambarette

Divers :

- 4,5 ha La Roquebrussanne (préemption par la commune)
- 22 ha, La Roquebrussanne (préemption par la commune)
- 1 ha terre agricole, Artinosc-sur-Verdon (truffière & chasse)

En cas de vente, merci de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'ha. N'oubliez pas alors de faire adhérer votre acquéreur à notre syndicat.

Les adresses utiles

CRPF - Antenne du Var

Maison de la Forêt, Quartier des Lauves,
83340 Le Luc

Responsable secteur 83/06: Marie Gautier
marie.gautier@crpf.fr

Var Ouest : Anthony Cubaynes

Tél. : 04.94.50.11.51 - Mail : anthony.cubaynes@crpf.fr

Var Est : Joël Perrin

Tél. : 04.94.50.11.52 - Mail : joel.perrin@crpf.fr

Var Fayence et Esterel : Quentin Vanneste

Tél. : 06.74.64.63.57 - Mail : quentin.vanneste@crpf.fr

Chargé de mission 83/06 : Nicolas Cornet

Tél. : 06.75.69.61.64 - Mail : nicolas.cornet@crpf.fr



Coopérative Provence Forêt

Maison de la Forêt, Quartier des Lauves
83340 Le Luc

Emmanuel Atanoux - Tél. : 06.82.45.58.72



ASL Suberaie Varoise

Pôle Forêt, Quartier Précoumin, Route de Toulon
83340 Le Luc Tél. : 04.94.73.57.92

Techniciens : **Chloé Monta et Gisela Santos-Matos**



Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés

Maison de la Forêt Quartier des Lauves, 83340 Le Luc

Tél. : 04 94 50 09 70 - Mail : paca@fransylva.fr

www.fransylva-paca.fr/wp

Liens pour les internautes : www.fransylva-paca.fr/wp

www.fransylva-paca.fr/wp le site de tous les propriétaires forestiers privés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et donc de votre syndicat

www.fransylva.fr le site de notre Fédération Nationale

<https://paca.cnpf.fr/> le site du CRPF PACA

www.provenceforet.fr : Coopérative Provence Forêt

www.suberaievaroise.com : ASL Suberaie Varoise

www.ofme.org : Observatoire de la Forêt Méditerranéenne

www.ofme.org/pefc-paca : certification PEFC PACA

www.foret-mediterraneenne.org/fr/ : Forêt Méditerranéenne

www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-dans-a2898.html : Dispositions quotidiennes en été d'accès aux massifs forestiers varois en fonction des risques incendie

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France (Fransylva)

Maison de la Forêt - Quartier des Lauves - 83340 Le Luc

Tél. : 04.94.50.09.70 — Mail : spfsvar@sfr.fr

Permanences téléphoniques (Sandra Arnaud) :

9h00 à 12h00 (lundi au vendredi) et 14h00 à 17h00 (lundi, jeudi et vendredi)

www.fransylva-paca.fr/wp/syndicat-83/

